

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 OCTOBRE 2015 A MONTHOIS

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, ROGER Magali, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARDIAUX François, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENCQ Roland, CARPENTIER Dominique, CERRAJERO Eladio, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, FRANCAULT René, GAVART Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Eric, HENRY Philippe, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean-Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VIELLARD Jean-Claude.

*Représentés :* Mesdames Régine BRUSA donne pouvoir de vote Monsieur GROSSELIN, Pauline COSSON donne pouvoir de vote à Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Christelle HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Marie-Odile MASLACH donne pouvoir de vote à Monsieur Guillaume QUEVAL, Louissette NOIRANT donne pouvoir à Madame Magali ROGER, Karine PASSERA donne pouvoir de vote à Madame Patricia LESUEUR, Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT, Andrée THOMAS donne pouvoir à Monsieur Yann DUGARD.

*Absents Excusés :* Madame DAPPE Christine et Messieurs BAUSSART Thierry, BOXEBELD Pascal, COLIN Michel, DESWAENE Bruno, GAVART Régis, HUREAU Benoit, LANTENOIS Jacques, MACHINET Xavier, Georges PINCON, THOREL Dominique.

*Absents non excusés :* Mesdames BECHARD Isabelle, FABRITIUS Béatrice, LEFORT Sylvie, SEMBENI Anne et Messieurs BARRE Régis, BESTEL Bernard, CARRE Joël, CARTELET Michel, CHARTIER Thierry, COLSON Gilles, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DERUE Roger, DION Christophe, HAULIN Bertrand, HULOT Christian, LAHOTTE Hervé, LANGE Didier, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LONGHAIS Christian, PIERSON Florent, POTRON Francis, RAUSSIN Bruno, TORTUYAUX François, RENAUX Thierry, SCHWEMMER Michaël, SEMBENI Alain, THIERY Pierre.

*Invités Excusés :* Madame GERARD, Trésorière du Vouzinois et Messieurs Alain LIZZIT, Sous-Préfet des ARDENNES, Jean-Luc WARSMANN, Député, Conseiller Régional.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués communautaires de leur présence ainsi que Monsieur Fabien SCHLOSSER, Directeur d'Etudes chez TMO Région.



Monsieur Raoul MAS est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.



La parole est laissée à Monsieur Benoît SINGLIT, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et notamment de la démarche LEADER.

Au préalable, il tient à remercier les personnes qui ont contribué à la réflexion initiée par M. MATHIAS.

Un comité de pilotage a été créé et les représentants de la société civile se sont beaucoup investis dont Mesdames GEANT, Présidente du FJEP CS et HOULEMARRE, Présidente de l'association Chatel Loisirs. Elles ont en effet toutes deux suivi les formations dispensées par la Région Champagne Ardenne.

En juin, un séminaire qui a réuni 80 personnes s'est tenu à Grandpré et a permis d'enrichir la démarche.

Il remercie également les chargées de mission LEADER de la 2C2A : Mesdames Amandine LEBRUN et Chloé WIDLING, ainsi que Madame Karine ODIENNE qui en assure le suivi.

Enfin, il indique que la 2C2A va débiter l'élaboration de son projet de territoire ; pour ces deux dossiers, un diagnostic a été établi par le bureau d'études TMO Régions sur la base des études réalisées antérieurement : Schémas d'organisation des services en 2013, expertise touristique 2014. Certaines thématiques, qui ne sont pas traitées dans le programme LEADER le seront dans le projet de territoire (ex : numérique).

Monsieur Fabien SCHLOSSER, Directeur d'Etudes chez TMO Région, présente cette démarche LEADER.

## - PRESENTATION DE LA DEMARCHE LEADER

### A. Qu'est-ce que LEADER ?

LEADER signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

C'est une politique européenne alimentée par les fonds FEADER de soutien aux stratégies locales de développement rural (dans le cadre de la PAC).

La 2C2A est candidate à l'appel à projet LEADER 2014-2020, qui est porté par la Région Champagne Ardenne et dont la date limite de dépôt de dossier est le 30 octobre 2015.

La Région sera l'organisme instructeur pour cette période de programmation. 18 territoires portent une candidature au programme LEADER ; Une quinzaine d'entre eux devraient être retenus, et bénéficieront d'une enveloppe allant de 800 000 à 2 000 000 €.

### B. LEADER : quels champs d'intervention ?

Dans la démarche LEADER, il est nécessaire d'avoir à l'esprit les champs d'intervention :

- > Activités artisanales, commerciales et de services en milieu rural
- > Services à la population
- > Patrimoine naturel et culturel
- > Tourisme

### C. Les objectifs LEADER

Cette démarche poursuit 3 grands objectifs :

- > Faire émerger une stratégie de développement

- > Accroître les coopérations entre acteurs publics et privés du territoire
- > Accroître les coopérations avec d'autres territoires français mais également européens

#### D. LEADER : quels critères de sélection des candidatures ?

Il existe plusieurs critères de sélection des candidatures :

- > Difficultés démographiques du territoire
- > Perte d'emplois
- > Menaces sur les services à la population
- > Besoins de valorisation du patrimoine
- > Programme d'actions apportant une plus-value / politiques et financements existants (nouvelles actions, déficit de financement public)
- > Programme d'actions favorisant la mise en réseau et les coopérations entre acteurs

#### E. Les documents de la candidature doivent être élaborés en partenariat par les acteurs publics et privés du territoire

Les documents de la candidature sont les suivants :

- > Diagnostic territorial
- > Stratégie de développement multithématique
- > Programme d'actions = fiches actions pour lesquelles des projets peuvent solliciter des financements + fiche animation LEADER + fiche coopérations avec d'autres territoires
- > Plan de financement des actions (maquette financière)
- > Fonctionnement partenarial pour financer des projets correspondant au programme d'actions (la gouvernance)

### - LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL LIES A LEADER

#### A. Les principaux enjeux des services à la population

- > Accroître l'offre de services et d'hébergements pour personnes âgées (maintien à domicile, habitat intergénérationnel,..)
- > Maintenir l'offre médicale et paramédicale
- > Rendre plus lisible l'offre existante de mobilité et diversifier les solutions de mobilité (notamment personnes âgées et handicapées, jeunes, public en insertion, très bas revenus)
- > Renforcer l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisirs favorisant le lien social et l'identité du territoire
- > Mieux communiquer sur l'offre de services du territoire, notamment auprès des nouveaux arrivants

#### B. Les principaux enjeux touristiques

- > Favoriser la découverte du territoire (circuits, sentiers, animations, produits du terroir et artisanaux, agro tourisme, tourisme d'histoire, patrimoine naturel et culturel...)
- > Développer les activités touristiques (lac de Bairon, activités nautiques, offre de loisirs,...)

- > Qualifier et diversifier les hébergements touristiques (hébergement de groupe ex. tour-opérateurs, hébergements insolites, à la ferme, d'itinérance...)
- > Mieux communiquer sur l'offre touristique (numérique, guides, signalétique,...)

### C. Les principaux enjeux des commerces, services et artisanat

- > Maintenir une offre de proximité sur les différents secteurs du territoire
- > Développer/renforcer les modes de commercialisation (Internet, circuits-courts, livraisons, marchés...)
- > Animer commercialement le territoire (carte de fidélité, fêtes, marchés, animations itinérantes,...)
- > Fédérer davantage les acteurs du territoire (UCIA intercommunale, mise en réseau acteurs touristiques et commerciaux, communication mutualisée, signalétique commune...)

### - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LEADER

La stratégie est définie autour de 3 axes principaux :

#### Axe 1 : le renforcement des services à la population

Enjeux identifiés :

- Faire monter en puissance quantitativement et qualitativement l'offre de services et d'hébergement aux personnes âgées
- Maintenir un accès satisfaisant à la médecine
- Engager une réflexion sur le maillage géographique, quantitatif et qualitatif de l'offre sportive, culturelle et de loisirs, en fonctions des différents publics
- Susciter les initiatives et poursuivre le soutien à la dynamique associative pour assurer une animation suffisante de l'ensemble du territoire
- Travailler autour d'une appropriation positive du territoire
- Améliorer la lisibilité de l'offre existante, valoriser les offres alternatives, individuelles et collectives
- Mener une réflexion et proposer des solutions aux publics spécifiques : les personnes âgées, les jeunes, les personnes en insertion ou défavorisées socialement

#### Axe 2 : le développement d'un tourisme vert et d'histoire

Enjeux identifiés :

- Articuler le Parc Argonne Découverte avec les offres d'animations et d'itinérance du territoire pour accroître le nombre de nuitées
- Repenser, entretenir et renforcer l'aménagement touristique pour améliorer les synergies et augmenter l'impact économique
- Susciter les initiatives et renforcer le soutien aux actions, structures et acteurs d'animation du patrimoine naturel, culturel et de la mémoire
- Qualifier et diversifier l'offre d'hébergements pour répondre aux attentes des clientèles (hébergements à la ferme, hébergements insolites, hôtellerie...)
- Développer les hébergements pour l'accueil de groupes (ex. tour-opérateurs)
- Développer et structurer les relations avec les prestataires

#### Axe 3 : le développement du commerce et de l'artisanat

Enjeux identifiés :

- Développer et renforcer les modes de commercialisation

- Maintenir une offre de proximité la plus complète possible sur les différents secteurs du territoire
- Animer commercialement le territoire
- Animer et fédérer le réseau de commerces, services et artisanat du territoire.

## PLAN D'ACTIONS

10 Fiches actions ont été réalisées :

*Fiche Action 1* : Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire

Types d'actions

- 1) *Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (services à domicile, lutte contre l'isolement, formation des intervenants, offre d'animation spécifique,...)*
- 2) *Offrir un habitat spécifique aux personnes âgées (habitat intergénérationnel, habitat groupé...)*
- 3) *Développer et conforter l'offre de médecine (aide à l'installation)*

*Fiche Action 2* : Développer l'animation culturelle, sportive, et de loisirs pour favoriser le lien social

Types d'actions

- 1) *Inciter et soutenir les acteurs locaux dans le montage de leurs projets (événements, manifestations, activités, mise en réseau des acteurs)*
- 2) *Faciliter l'ouverture de lieux pour favoriser l'animation du territoire (mise à disposition de locaux, aménagements de locaux...)*

*Fiche Action 3* : Accompagner les mobilités

Types d'actions

- 1) *Favoriser les mobilités mutualisées (co-voiturage, auto partage,...)*
- 2) *Proposer des solutions de mobilité à destination de publics spécifiques (personnes âgées, jeunes, public en insertion.../ mini bus, mise à disposition de 2 roues,..)*

*Fiche Action 4* : Enrichir l'offre touristique

Types d'actions

- 1) *Utiliser les pôles d'attractivité pour pérenniser l'offre touristique (Parc Argonne Découverte, Lac de Bairon, Vallée des Ecluses)*
- 2) *Développer les activités touristiques (animations de découverte du patrimoine culturel et naturel, tourisme de mémoire, randonnées gourmandes,..)*
- 3) *Aménager des circuits de randonnée pédestres et équestres de l'Argonne Ardennaise (mise en valeur, balisage, signalétique, entretien, outils numériques...)*

*Fiche Action 5* : Proposer une offre d'hébergements touristiques diversifiée et de qualité

Types d'actions

- 1) *Développer l'offre d'hébergements dits insolites (yourtes, cabanes dans les arbres, roulottes...)*
- 2) *Développer l'offre d'hébergements de groupes (à proximité des sites touristiques structurants)*
- 3) *Développer l'offre d'hébergements liée au tourisme d'itinérance (aires d'accueil de camping-cars à proximité des sites touristiques structurants, qualification de l'offre d'hébergements dans les campings existants)*

**Fiche Action 6 : Développer de nouveaux modes de commercialisation**

## Types d'actions

- 1) *Développer la vente directe et les circuits courts de produits artisanaux et agricoles (partenariat producteurs/commerçants, identification des producteurs locaux sur les marchés, structuration de la commande et livraison des produits locaux...)*
- 2) *Développer le e-commerce (formations collectives des commerçants/artisans, plateforme de vente en ligne mutualisée...)*

**Fiche Action 7 : Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale sur le territoire**

## Types d'actions

- 1) *Développer l'animation commerciale et artisanale du territoire (animations itinérantes, marchés, carte de fidélité territoriale...)*
- 2) *Renforcer la coopération et les échanges entre commerçants et artisans du territoire (UCIA intercommunale, partenariats pour l'animation commerciale du territoire...)*

**Fiche Action 8 : Renforcer la communication des acteurs autour de thématiques de développement spécifiques**

## Types d'actions

- 1) *Améliorer la communication autour de l'offre touristique (numérique, bornes d'information, relais d'information touristique, signalétique commune...)*
- 2) *Améliorer la communication commerciale et artisanale (numérique, actions mutualisées...)*
- 3) *Renforcer la communication autour de thématiques clés pour le développement du territoire (guide nouveaux arrivants, offre de mobilité à l'échelle du territoire, consommation locale, offre d'animations)*

**Fiche Action 9 : Coopérations**

## Types d'actions

- 1) *Coopération Sud Ardennes (tourisme, mobilités, commerce de produits locaux, évaluation...)*
- 2) *Coopération régionale et inter-régionale (Portes du Luxembourg, Argonne Champenoise, Pays de Verdun : personnes âgées, PNR Argonne, tourisme d'histoire...)*
- 3) *Coopération transnationale (Gal Kyjovské Slovácko v pohybu – République Tchèque / Gal Gotha - IIm-Kreis - Erfurt – Allemagne...)*

**Fiche Action 10 : Animation et évaluation**

## Types d'actions liées à l'animation, la coordination et la gestion du programme Leader :

- 1) *Communication, information et promotion autour du programme Leader, capitalisation et diffusion*
- 2) *Animation du programme et mise en œuvre de la stratégie de développement*
- 3) *Accompagnement des porteurs de projets*
- 4) *Suivi administratif et financier des dossiers et du programme*
- 5) *Participation au Réseau Rural régional et national*
- 6) *Evaluation du programme conjointe avec la Communauté de communes Pays Rethélois*



## - MAQUETTE FINANCIERE

<i>Axe stratégique</i>	<i>Titre Fiche Action</i>	<i>Taux fixe d'aide publique</i>	<i>Montant aide publique en €</i>	<i>Montant FEADER en €</i>	<i>Autofinancement public/privé + sub. Complémentaire en €</i>
<i>Services à la population</i>	<b>Bien vieillir sur le territoire</b>	20%	500 000	400 000	2 000 000
<i>Services à la population</i>	<b>Animation culturelle, sportive et de loisirs</b>	50%	187 500	150 000	187 500
<i>Services à la population</i>	<b>Accompagner les mobilités</b>	50%	125 000	100 000	125 000
<i>Tourisme vert et d'histoire</i>	<b>Enrichir l'offre touristique</b>	50%	437 500	350 000	437 500
<i>Tourisme vert et d'histoire</i>	<b>Offre d'hébergement</b>	40%	312 500	250 000	468 750
<i>Commerce et artisanat</i>	<b>Nouveaux modes de commercialisation</b>	60%	250 000	200 000	166 667
<i>Commerce et artisanat</i>	<b>Animation commerciale et artisanale</b>	50%	112 500	90 000	112 500
<i>Transversal</i>	<b>Communication des acteurs</b>	80%	125 000	100 000	31 250
<i>Transversal</i>	<b>Coopération</b>	80%	125 000	100 000	31 250
<i>Transversal</i>	<b>Animation et évaluation</b>	80%	325 000	260 000	81 250
<b>TOTAL</b>		<b>41%</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>3 641 666,8</b>

Monsieur Benoît SINGLIT précise que les enveloppes relatives à chaque fiche action ont été définies à partir des nombreux projets recensés suite à l'appel à projet envoyé au cours de l'été. Près de 70 retours ont été réceptionnés.

Il ajoute que les lignes sont fongibles.

## - LA GOUVERNANCE

Madame Chloé WIDLING explique que l'un des principes fondamentaux de LEADER est de mettre en place un partenariat entre acteurs publics et privés dès l'élaboration de la candidature puis pendant la mise en œuvre de LEADER et ce, au travers d'un Groupe d'Action Locale (ou GAL).

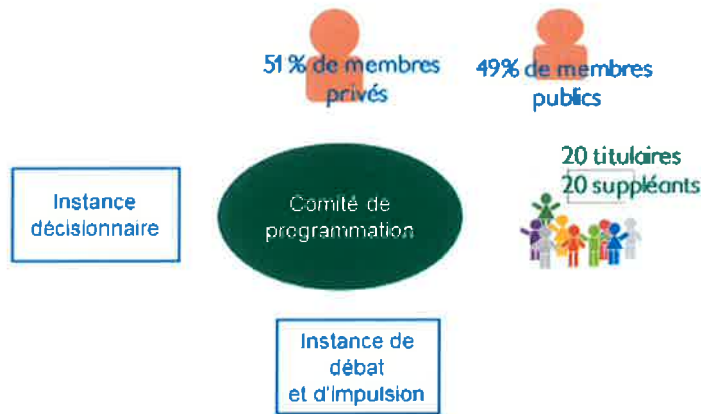
Le rôle du GAL est donc d'assurer le portage et la mise en œuvre du programme LEADER. Ses membres représentent les différents milieux socio-économiques, concernés par la stratégie de territoire.

Le GAL est composé d'un comité de programmation et d'une cellule technique.

La 2C2A sera la structure porteuse du programme LEADER.

Le comité de programmation : Il est l'organe décisionnel du GAL. Il est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et décide du soutien apporté aux maîtres d'ouvrages d'opérations s'intégrant à son plan de développement.

### Le Groupe d'Action Locale (GAL)



### Composition du comité de programmation de l'Argonne Ardennaise

A l'issue d'un appel à candidatures, les structures suivantes se sont déclarées :

#### *Structures privées :*

- UCIA de Vouziers
- FJEP-CS Vouziers
- Camping la Samaritaine - Buzancy
- Association Les Tourelles - Vouziers
- Association Chatel Loisirs – Chatel Chéhéry
- Association Parc Naturel Régional Argonne
- Association Maison de la Nature – Boulton aux Bois
- ADMR – Le Chesne
- Carrefour Express - Grandpré
- Association Karysm - Grandham
- Une personne présente à titre individuel

#### *Structures publiques :*

- Office de Tourisme de l'Argonne ardennaise
- Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes
- Elus 2C2A

#### o Rôle du Comité de programmation

- Mise en œuvre et suivi de la stratégie LEADER
- Examiner les projets et décider des soutiens financiers



- Elaborer un rapport d'activités et financier annuel à l'intention du Conseil Communautaire

#### La cellule technique :

Elle sera composée de deux agents, employés par la 2C2A, à hauteur de 1,5 ETP.

Sous la responsabilité du directeur général adjoint en charge des financements externes, un animateur à temps plein et un gestionnaire à mi-temps exerceront les missions suivantes :

- Animateur/Animatrice Leader
  - La mise en œuvre de la stratégie Leader ;
  - L'organisation et l'animation des instances du GAL : comité technique et comité de programmation ;
  - Le suivi des porteurs de projets et leur accompagnement (mobilisation, aide au montage de dossier ... ) ;
  - Le suivi de la maquette financière et la relation avec les partenaires de l'instruction ;
  - L'information et la communication sur le dispositif Leader ;
  - Le suivi de la Coopération ;
  - La diffusion et la capitalisation Leader.
- Gestionnaire :
    - L'accueil /secrétariat du programme Leader ;
    - La préparation des comités de programmation et comités techniques (envoi des courriers, agenda, comptes rendus ... ) ;
    - L'instruction des dossiers : préparatoires au comité de programmation, validés au comité de programmation ;
    - Le suivi administratif de chaque opération (OSIRIS).

#### Règlement intérieur du GAL :

Le dossier de candidature doit comporter un règlement intérieur du GAL.

Ainsi les membres du comité de pilotage ont travaillé à sa rédaction pour laquelle le Conseil Communautaire est invité à délibérer.

Il présente la composition, le fonctionnement et le rôle du comité de programmation, l'organisation de l'ingénierie dédiée au programme, les modalités d'examen des demandes d'aide financière et de décision, les modalités de révision du règlement.

Les points suivants sont mis en exergue :

*S'agissant de la présidence et de la vice-présidence, il est proposé une élection du (de la) Président (e), idéalement issu(e) du secteur privé, et d'un(e) vice-président(e), annuelle et renouvelable.*

*Le comité se réunira au moins 4 fois par an*

*Le comité de programmation pourra solliciter auprès de la 2C2A la modification du règlement.*

La présentation de ce programme LEADER terminée, Monsieur le Président insiste sur le fait que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise porte la démarche. Le rôle du GAL composé à 51% par la société civile, consistera à faire vivre la démarche.

Le maximum de l'enveloppe potentielle est sollicité, soit 2M d'euros. Il faudra attendre avril 2016 pour savoir si notre territoire est retenu.

Il souligne le travail important qui a été réalisé au cours de ces derniers mois par le comité de pilotage. Enfin, il ajoute que les collectivités pourront bénéficier du soutien financier LEADER.

## - QUESTIONS LEADER

M. LAMY s'interroge sur le devenir des dossiers dès lors que la REGION CHAMPAGNE ARDENNE aura fusionné avec le Grand Est au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur Benoît SINGLIT indique que le programme LEADER est mené dans l'ensemble de l'Europe. L'Alsace et la Lorraine sont déjà très sensibilisées à ce type de programme.

Les règles de fonctionnement étant similaires, une harmonisation des dossiers devrait être effectuée.

Monsieur le Président ajoute que l'on ne connaît cependant pas le devenir des autres contractualisations (Ex Contrat de Développement Territorial).

Suite à la question de Monsieur Vincent FLEURY, il est précisé que la maquette financière est construite avec des taux d'aide publique maximum nécessaire pour établir une simulation, obligatoire pour le dossier de candidature. Les taux ont été définis en fonction du nombre de projets dans certains domaines et des financements complémentaires mobilisables.

A l'heure d'aujourd'hui, nous savons que 18 territoires postulent et n'avons aucune certitude sur le montant qui sera attribué à l'Argonne Ardennaise. Dès lors que notre dossier sera retenu, il sera nécessaire d'y retravailler.

Le GAL même s'il est porté par la 2C2A va définir comment le programme sera mis en œuvre. Les fiches actions permettront au GAL d'arbitrer.

Il rappelle l'importance de l'investissement des acteurs locaux dans la démarche.

Monsieur Frédéric MATHIAS demande si les porteurs de projets recensés par le biais de l'appel à projet seront informés de l'état d'avancement de cette candidature.

Monsieur Benoît SINGLIT répond que la démarche LEADER est seulement dans la phase de dépôt de candidature et qu'une réponse sera transmise courant mai/juin 2016.

Les acteurs ne doivent donc pas se décourager et attendre cette période. Par contre, il insiste sur le fait que le GAL va commencer à se réunir dès novembre/décembre 2015 afin de pouvoir définir de quelle manière se tourner vers les acteurs des projets lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Monsieur René FRANCCART s'étonne qu'avec plus de 80% d'agriculteurs sur le territoire de la 2C2A, aucune fiche action n'ait été proposée en cette matière. Monsieur Benoît SINGLIT explique que certains projets qui n'ont pu être intégrés dans la démarche LEADER, pourront être étudiés dans la démarche du « Projet de territoire ».

Monsieur Michel MEIS souhaite savoir ce qu'il va se passer pour les acteurs qui n'auront pas pu attendre l'été prochain pour démarrer leur projet? Monsieur le Président rappelle la règle habituelle qui est de ne pas pouvoir bénéficier d'aide financière pour des investissements réalisés.

Monsieur Gérard SOUDANT regrette que l'axe économique ne soit pas dominant dans le plan de développement.

M. Benoit SINGLIT estime au contraire que l'ensemble des actions ont une vocation économique : le tourisme, le commerce et l'artisanat et les services sont des vecteurs économiques pour le territoire.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire :

- ATTESTENT que la 2C2A porte le GAL de l'Argonne Ardennaise et la mise en œuvre du plan de développement, à l'unanimité
- VALIDENT l'ensemble du dossier de candidature tel qu'il a été présenté, à l'unanimité

## - QUESTIONS DIVERSES

- Schéma de l'aménagement numérique

Monsieur Frédéric MATHIAS souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier. Monsieur le Président précise qu'une réponse est toujours attendue suite au retrait de la Fédération départementale de l'Energie et au vu de la mise en place de la nouvelle REGION au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Commune Nouvelle

Monsieur Frédéric MATHIAS regrette que la 2C2A ait eu une voix faible sur la question des communes nouvelles. Monsieur le Président estime qu'un projet de commune nouvelle doit émaner à partir d'un véritable consensus. La 2C2A n'avait donc pas, à ce titre, à intervenir dans les discussions communales.

- Développement économique au sein de la 2C2A

Monsieur Frédéric MATHIAS indique que le service « Développement économique » de la 2C2A connaît actuellement une perte de vitesse. Monsieur le Président explique que Monsieur Antonino MECCA, développeur économique est en arrêt de travail. De plus, une procédure de licenciement est en cours..

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Président lève la séance à 21h00.

Fait à Vouziers, le 16/11/2015

Le secrétaire de séance

Raoul MAS



Le Président

Francis SIGNORET

